

## Saisir les semis dans Mes p@rcelles

Ce Fil'info vous rappelle les principales étapes du paramétrage de vos semences et l'enregistrement des interventions de semis.

### Etape 1 : Paramétrer les semences

Avant d'enregistrer vos interventions de semis, il est nécessaire que vous mettiez à jour la liste de vos semences, soit pour en ajouter de nouvelles, en supprimer ou en modifier en cas de changement d'un traitement de semence.

- Allez dans le menu ***Mon exploitation\_Variété, semence, cépage***

- **① Sélectionnez la culture,**

Culture:

Autres cultures: 
②

BLE TENDRE.  
COLZA OLEAGINEUX.  
LUZERNE.  
MAIS.  
MELANGE COUVERT A GIBIER  
MELANGE CULTURE INTERCALAIRE  
MELANGE ENHERB NON FOURRAGER  
MOHA  
ORGE.  
POIS PROTEAGINEUX,

Seules les cultures présentes dans votre assolement figurent dans la liste déroulante. Si vous souhaitez créer une variété d'une culture pas encore assolée, cliquez sur ***Autres cultures*** (②).

- Pour ajouter une nouvelle semence : Cliquez sur 
- **③ Choisissez dans le menu déroulant le type de semence (certifiée, ferme ...).**

## Fil' infos n° 83 Enregistrement des semis Septembre 2020

Culture	Nom	Type
BLE TENDRE	ALLEZ Y ferail	Ferme
BLE TENDRE	APACHE	Certifiée
BLE TENDRE	FRUCTIDOR	Ferme

Type:

③

Semence:

④

Libellé personnalisé:

⑤

Unité d'achat:

⑦

Nb grains/dose:

Poids de mille grains:

Unité de semis:

⑧

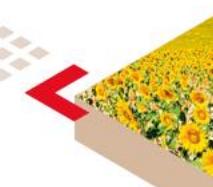
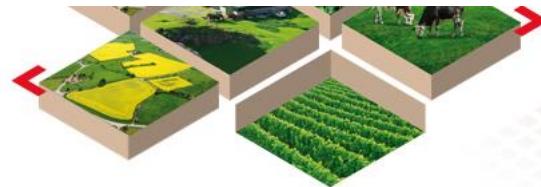
Traitement de semence:

Oui
  Non
 ⑨

Saisissez au moins 3 lettres du nom et cliquez sur le nom de la semence dans la liste. Si votre semence n'existe pas dans la liste, cliquez pour demander son ajout. ⑥

Valider Annuler

- **④ Tapez ensuite au moins 3 lettres du nom de la semence qui peuvent être les 3 premières, les 3 dernières ou des lettres du milieu. Soyez vigilant à l'orthographe du nom de la semence. Sélectionnez ensuite votre semence dans le menu déroulant. Vous pouvez renommer votre semence dans le **libellé personnalisé** (⑤). Par exemple pour une semence fermière, vous pouvez ajouter le nom du traitement de semence et le modifier, si besoin, l'année suivante.**
- **⑥ Vous ne trouvez pas votre semence : demandez son ajout en envoyant un mail à votre assistance départementale. Soyez aussi précis que possible. Ou tapez VAR (Variété non précisée semence) et saisissez votre semence dans libellé personnalisé ou directement votre mélange.**
- **⑦ Pour les semences certifiées, choisissez l'unité d'achat (kg, dose, ...). Vous pouvez également renseigner le nombre de grains par dose et le poids de mille grains (PMG). Plus le paramétrage de votre semence est précis, plus vous aurez d'options d'unité de semis. Par exemple si vous achetez des doses et que vous renseignez le nombre de grains par dose et le PMG, vous pourrez semer des doses/ha, des grains/ha, des grains/m² ou encore des kg/ha ⑧.**



## Fil' infos n° 83 Enregistrement des semis Septembre 2020

- ⑨ Si votre semence certifiée est traitée, cochez oui à la question traitement de semence pour qu'il soit comptabilisé dans votre IFT.

### Cas des semences de ferme traitées

Si vous avez traité votre semence de ferme, il est nécessaire d'affecter votre traitement à votre semence.

Cliquez sur **Oui** à la question **Traitement de semence ?** ⑨

Choisissez ensuite dans le menu déroulant le produit (⑩). Cliquez sur pour ajouter un nouveau produit. Renseignez la dose de traitement, puis cliquez sur **Ajouter**. Vous pouvez ajouter plusieurs produits en renouvelant l'opération. Cliquez sur **Valider** pour terminer l'enregistrement de la semence.

Traitement de semence:	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Produit:	CELEST NET	Dose homologuée maximum : 0.2 l/q
Dose:	0.2 l/q	
<input type="button" value="Ajouter"/> <input type="button" value="Valider"/> <input type="button" value="Annuler"/>		
Produit	Dose	
CELEST NET	0.2 l/q	

### Modification d'un traitement d'une semence de ferme

FLAMBARD traité Celest Net	Ferme	
<input type="button" value="Ajouter"/>		
Produit	Dose	
CELEST NET	0.1 l/q	

- Supprimez le produit déjà affecté avec la croix rouge

- Ajouter le nouveau traitement (⑪) et pensez à modifier le nom du traitement de semence dans le **libellé personnalisé**.

### Etape 2 : Choix du type d'intervention de semis

Il existe différentes interventions de semis :

Semis TCS - semis direct
Semis classique
Semis de précision

Elles sont **Mon exploitation** **Ajouter une intervention** disponibles dans le menu **Intervention**

**Cliquez** le bouton

### Etape 3 : Enregistrer le semis

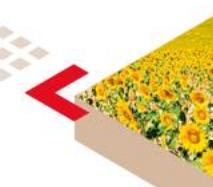
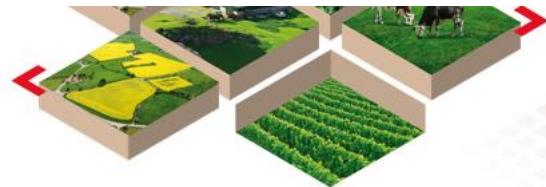
Cette étape se réalise dans le menu **Intervention\_ Nouvelle intervention**

Après avoir sélectionné la culture, choisissez une des interventions de semis (ex : semis classique). Renseignez ensuite la date début et la date fin de semis, puis cliquez sur **Rechercher**.

Sélectionnez les parcelles qui sont semées avec la même variété, puis cliquez sur **valider**.

Renseignez le nom de la variété et la quantité de semence par ha ou la quantité totale de semence. Si à ce stade, vous vous rendez compte que la semence n'a pas été créée, cliquez sur pour ajouter une nouvelle semence (référez-vous à l'étape 1).

Culture:	BLE TENDRE
Nom:	ORVANTIS F(F)
Quantité par hectare:	160 Kg/ha
Quantité totale:	729.6 Kg
<input type="button" value="Valider"/> <input type="button" value="Annuler"/>	



## Fil' infos n° 83 Enregistrement des semis Septembre 2020

Lors de la saisie d'une semence de ferme traitée, le traitement employé est indiqué. Vérifiez si le traitement est bien celui que vous avez employé.

Produits		Traitements de semences	
Famille	Produit	Dose	Unité
RGT CESARIO(F)	CELEST NET	0.2	l/q

Kg/ha  
kg

Si vous constatez que le traitement n'est pas le bon, il est alors nécessaire d'aller modifier le paramétrage de cette semence pour en changer le produit.

### Cas d'un mélange de plusieurs variétés dans le semoir

Le mélange de semences se gère de la même manière qu'un mélange de produits phytosanitaires. Après avoir sélectionné les parcelles à semer, renseigner la première variété, par exemple 60 kg/ha d'APACHE, puis cliquez sur **Valider**. Cliquez ensuite sur **Ajouter un produit (1)** pour ajouter la 2<sup>ème</sup> variété au mélange.

Produits		Quantité		Variétés ou cépages	Surface totale ↓	Surface travaillée ↓
Famille	Produit	Par ha	Totale			
Semis ou Plantation	APACHE(C)	60 Kg/ha	273.6 Kg			
<b>+ Ajouter un produit</b>	<b>1</b>			<b>Enregistrer l'intervention</b>	<b>Annuler</b>	

Renseigner la seconde variété, par exemple 70 kg/ha de CAMPARI, puis cliquez sur Valider. Renouvez l'opération pour ajouter autant de variétés que vous le souhaitez. Terminez l'enregistrement en cliquant sur Enregistrer l'intervention (2).

Produits		Quantité		Variétés ou cépages	Surface totale ↓	Surface travaillée ↓
Famille	Produit	Par ha	Totale			
Semis ou Plantation	APACHE(C)	60 Kg/ha	273.6 Kg			
Semis ou Plantation	CAMPARI(C)	70 Kg/ha	319.2 Kg			
<b>+ Ajouter un produit</b>	<b>2</b>			<b>Enregistrer l'intervention</b>	<b>Annuler</b>	

Avec cette méthode, vous pouvez également mélanger des cultures différentes (cas des mélanges de CIPAN).

Si vous avez paramétré votre mélange dans les semences, alors vous n'avez qu'une seule intervention de semis à saisir en choisissant le mélange correspondant.

### Cas de plusieurs variétés semées à des endroits différents d'une même parcelle

Pour ce cas de figure, il faut enregistrer autant d'interventions qu'il y a eu de semis. Au moment de la sélection de la parcelle, il faut indiquer la surface de la parcelle qui a été semée avec une première variété en renseignant, soit le % de surface travaillée (3) ou directement la surface travaillée (4). Terminez l'enregistrement du semis, puis enregistrez une nouvelle intervention de semis sur le reste de la surface travaillée.

Îlot	Parcelle	Culture	Variétés ou cépages	Surface totale ↓	Surface travaillée ↓
				%	ha
2	2- Les plantes1	blé tendre hiver	EUCLIDE (F)	1 H 7.67 ha	50 % <b>3</b> 3.84 ha <b>4</b> <input checked="" type="checkbox"/>

**Astuce : Si vous ne savez plus la surface restant à semer cliquez sur **

### Vos contacts Bourgogne Franche-Comté

Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or  
Cathie CUISIN  
Tel : 03 80 28 81 27  
mesparcelles@cote-dor.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture de la Nièvre  
Vivien VACHER / Marie Luce BAUDOT  
Tél : 07 84 29 08 07  
mesparcelles@nievre.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture de l'Yonne

Cédric DEBBAH Catherine BONIN  
Tél : 03 86 94 28 44 Tél : 03 86 94 28 42  
Port : 06 31 51 40 31 Port : 06 88 63 22 18

Julian MARTIN Corinne CHANDECLERC  
Tél : 03 86 94 26 38 Tél : 03 86 94 22 27  
Port : 06 81 61 47 80 Port : 06 88 63 22 18  
mesparcelles@yonne.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture de Saône et Loire  
Mélanie BURLAUD  
Tél : 03 85 29 55 58  
mesparcelles@sl.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture du Jura  
Marie-Pierre CATTET  
Tél 03 84 35 03 76  
mp.cattet@jura.chambagri.fr

Chambres Départementales d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort  
Franck CECH  
Tél 03 81 65 52 85

Chambre Départementale d'Agriculture de haute Saône  
Pierric TARIN  
Tel 03 84 77 13 29